



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## FNDAE

Question écrite n° 26879

### Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur l'évolution des recettes du Fonds national de développement des adductions d'eau (FNDAE). Lors de l'examen de la dernière loi de finances, ses ressources ont été modifiées de façon substantielle avec la suppression du prélèvement sur le pari mutuel urbain. Le département de Vaucluse connaît une baisse de sa dotation de l'ordre de 74 % pour l'année 2003. A un moment où les investissements, de l'ordre de 2 milliards d'euros par an, sont de plus en plus lourds sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, cette évolution ne permettra pas de faire face aux travaux engagés. C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour définir de nouvelles modalités de financement du FNDAE, notamment dans la perspective d'une éventuelle décentralisation de la gestion de ce fonds.

### Texte de la réponse

Dans la perspective de la mise en oeuvre de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances, l'affectation du produit du pari mutuel urbain au compte d'affectation spéciale a vocation à disparaître. En effet, l'article 21 de la loi prévoit que les comptes d'affectation spéciale doivent financer des opérations au moyen de recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées. Par ailleurs, les disponibilités budgétaires du compte d'affectation spéciale, compte tenu du niveau important des reports, permettent de poursuivre le financement des différentes opérations en cours. Les crédits ouverts dans le cadre de la loi de finances permettent également d'effectuer une nouvelle programmation au titre de l'année 2003. Pour 2004, le projet de loi de finances prévoit d'inscrire dorénavant les dépenses au titre de l'assainissement et du développement des adductions d'eau sur le budget du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Le financement des investissements sera donc assuré de façon pérenne sur le budget de l'État.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Josée Roig](#)

**Circonscription :** Vaucluse (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26879

**Rubrique :** Eau

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 2003, page 7934

**Réponse publiée le :** 17 novembre 2003, page 8796